



CONSEIL MUNICIPAL

**Du 22 janvier 2021 à
20h30**

MAIRIE 2 Place du Bourg 22200 TREGONNEAU
Tel: 0296432518
Courriel : mairie.tregonneau@wanadoo.fr

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente.
2. Approbation du Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
3. Approbation de la clôture d'activité du club du 3^{ème} âge.
4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.
5. Plan de relance : remplacement du chauffage de la cantine.
6. Pacte de gouvernance de Guingamp Paimpol Agglomération.
7. Proposition de nomination d'un veilleur local en partenariat avec la Mission Locale.
8. Questions diverses.

Séance du vendredi 22 janvier 2021
Salle des Fêtes

Date de la convocation : 18 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 12

Etaient présents: Mme Stéphanie CARADEC BOCHER, M Didier GUILLOU, M Pascal LE DU, M Ludovic JOURDEN, M Christophe ROLLAND, M Alain HUET, Mme Aurélie GUILLOU QUEMENER, Mme Hélène MAUDET DE PENHOET, M Christian THOMAS, Mme Manon ROPERS, Mme Mathilde ROLLAND, Mme Ludivine HENRY

Absents : Marina EVEN, Magalie LABARRE, Gildas LABAT.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance: Ludovic JOURDEN

Assistaient également à la séance :

Mr Jérémie PICHOT Secrétaire de Mairie intérimaire.

Traitement de l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Il peut être mis en diffusion.

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés :

Madame le maire présente au Conseil Municipal ce que GPA entreprend en terme de compétences sur la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Il existe 6 déchetteries dans notre territoire qui sont concernés.

Madame le Maire insiste sur l'importance de ce rapport : Celui-ci met l'accent sur la loi sur la Transition Energétique.

Il est à noter que plus le recyclage est important plus les recettes de GPA sont élevées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Approbation de la clôture d'activité du club du 3^{ème} âge :

Après avoir été mis en sommeil durant quelques mois, le club « les bons vivants » a décidé lors d'une assemblée générale extraordinaire le 9 décembre dernier de voter la dissolution de l'association. Les adhérents présents ont pris cette décision à l'unanimité.

Ils ont fait savoir par courrier que le solde en banque soit mis à la disposition de la mairie à l'action sociale, anciennement CCAS. Le montant s'élève à 2787.86 €. Le matériel de cuisine est proposé au comité des Fêtes de TREGONNEAU.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce choix tout en faisant part de sa tristesse de voir ce Club disparaître.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la clôture d'activité du Club du 3^{ème} âge.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 :

Afin de faciliter l'action communale lors du 1^{er} trimestre 2021 et de pouvoir faire face à de nouvelles dépenses d'investissements, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, hors remboursement de la dette, comme suit :

Selon les crédits votés en 2020 :

Chapitre	Crédits votés en 2020	Quart des crédits (25%)
20. Immobilisations incorporelles	20 000	5 000
204. Subventions d'équipement reçues	10 000	2 500
21. Immobilisations corporelles	<u>46 900</u>	<u>11 725</u>
Totaux :	76 900	19 225

Les travaux d'investissement peuvent être engagés à hauteur de 19 225 € maximum.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette décision est prise par précaution dans le but de commencer les travaux rapidement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.

Plan de relance : remplacement du chauffage de la cantine

Le 23 novembre dernier, le conseil départemental des Côtes-d'Armor a validé la seconde phase du plan de relance de l'investissement public, destiné aux projets portés par les communes des Côtes-d'Armor.

Concernant Trégonneau, Madame le Maire et Monsieur Pascal LE DU présentent au Conseil Municipal un projet mettant l'accent sur la baisse de

la consommation électrique : le remplacement du chauffage de la cantine est envisagé par une climatisation réversible, de type pompe à chaleur. L'appareil sera équipé d'un détecteur de présence et programmable. Sa classification énergétique est A+++

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses 5920.80 € HT Par SARL Pascal LE MERRER

Plan de relance 4736.64 € HT soit 80%

Autofinancement 1184.16 € HT soit 20%

Réf.: Devis Climatisation

Page 1

Designation	Quantité	Prix net	Total H.T.	T.V.A.
<u>CLIMATISATION REVERSIBLE CANTINE</u>			5 920,80	
Climatiseur Mural DAIKIN PERFERA 5 kw (EER/COP 3.68/4.00)	1,00	929,75	929,75	20,00
Unité extérieur 5 kw	1,00	1 851,57	1 851,57	20,00
Liaison frigo	1,00	135,63	135,63	20,00
Goulotte pour liaison frigo	1,00	744,67	744,67	20,00
Main d'oeuvre pour la mise en place de la climatisation	1,00	1 926,18	1 926,18	20,00
Mise en service par station agréée	1,00	333,00	333,00	20,00

6 lignes de devis

Taux	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
20,00 %	5 920,80	1 184,16	7 104,96

Condition de règlement:
Comptant

7 104,96 € (100,00 %) par Chèque/Virement (FR76 1558 9228 0305 3117 8154 015 CMBRFR2BXXX)

Total H.T.	5 920,80 €
Total T.V.A.	1 184,16 €
Total T.T.C.	7 104,96 €

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le calendrier précis concernant la décision de ce plan de relance n'est pas encore connu à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à proposer ce projet pour la seconde phase du plan de relance départemental.

Pacte de gouvernance de Guingamp Paimpol **Agglomération :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 16 juillet 2020, le Conseil d'Agglomération de GPA a acté le lancement de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'agglomération.

Le pacte de gouvernance est vu comme une opportunité de répondre à plusieurs enjeux et opportunités :

- Rendre plus lisible l'action de l'agglomération auprès des communes et citoyens.
- Répondre à une demande croissante de participation et d'association aux actions et politiques publiques de l'agglomération.
- Recréer du lien et de la proximité entre collectivités, et entre collectivités et citoyens.
- Remettre le maire au cœur de l'intercommunalité.
- Construire un outil qui permettra de penser, élaborer, décider, financer, évaluer ensemble l'action publique.

Il est ainsi proposé de fixer un cap commun à tous, le pacte de gouvernance devenant l'outil au service de l'animation de notre territoire.

Ce volet 1, appelé socle de base, sera suivie d'un volet dit « opérationnel » courant 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à proposer ce projet pour la seconde phase du plan de relance départemental.

Proposition de nomination d'un veilleur local en partenariat avec la Mission Locale :

Cet ordre du jour avait déjà été évoqué lors du Conseil Municipal du 28 août 2020.

La commune a été de nouveau sollicitée en fin d'année par la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor. Cela se traduirait par la mise en place d'un « veilleur » qui sera désigné par le Conseil Municipal. L'engagement porterait sur la durée du mandat.

Cette personne sera donc le correspondant de la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor. Son rôle serait d'identifier et de relayer des situations de jeunes de 16 à 29 ans qui nécessiteraient un accompagnement en matière d'orientation scolaire, de recherche d'emploi, de formation qualifiante, d'aide à la mobilité.

Après renseignements, la personne désignée participera à une réunion d'information de la Mission Locale. Par la suite, son rôle sera de faire le lien entre le ou les jeunes et la Mission Locale.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal si quelqu'un serait intéressé par cette nomination.

Devant l'absence de réponses positives, et jugeant l'initiative de la Mission Locale louable, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'être le veilleur local de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à devenir le veilleur local de la commune en partenariat avec la Mission Locale.

Questions diverses :

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal la nécessité de signer des conventions de passage concernant les chemins de randonnées avec les propriétaires concernées.

Ces conventions doivent être signées avant juillet 2021 concernant le GRP « de Göélo en Trégor ».

Pour le circuit de la vallée du Trieux, les conventions doivent être transmises avant le second semestre 2021. L'inscription se fera sur demande de la commune, par délibération.

Monsieur Christian THOMAS se propose de prendre contact avec les propriétaires concernés.

Madame Le Maire déplore l'attitude d'un propriétaire, qui refuse pour le moment, le passage au CDRP en 2019, dénonçant ainsi la convention alors qu'il l'avait signé en 2012.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du lancement cette année de l'aménagement de la rue de la Mairie. Il en sera davantage question lors du prochain Conseil Municipal.

Aurélie QUEMENER GUILLOU informe le Conseil Municipal du changement de protocole sanitaire concernant la garderie et la cantine. Les agents concernés ont proposé une organisation à Madame le Maire lors d'une réunion le samedi 16 Janvier. Il a été question d'éviter au maximum le brassage entre enfants.

Cela a notamment entraîné la présence d'un agent supplémentaire pour pallier le besoin de présence supplémentaire : il s'agit de Ludovic GUILLOU. Madame le Maire a alors décidé en accord avec l'agent, de lui faire bénéficier d'une journée de repos le mercredi. Cela reste une situation provisoire du fait du contexte sanitaire actuel.

Cette organisation a entraîné des réserves de la part du directeur de l'école. Il a fait remarquer que cela lui posait problème concernant la

pause méridienne. Pour l'instant il a été décidé la poursuite de cette organisation.

Aurélie QUEMENER GUILLOU annonce au Conseil Municipal que la liste des personnes dites « vulnérables » a connu déjà 9 retours en mairie.

Madame le Maire rappelle que le service AXEO « mon bus sur mesure fait pour moi » est en service depuis le 21 décembre 2020.

L'ordre du jour ayant été entièrement traité,
Madame le Maire remercie tous les conseillers et lève la
séance à 21h45.